

édito

Éditorial

Au revoir 2004...
Bonjour 2005

La dernière Assemblée Générale de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat s'est déroulée les 7 et 8 décembre au Ministère de l'Economie et des Finances à Bercy.

Nous avons eu l'insigne honneur de rencontrer Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre, Monsieur Hervé GAYMARD, maître des lieux et Ministre des Finances, et Monsieur Christian JACOB, Ministre du Commerce et de l'Artisanat.

Tous nous ont assuré de leur grand intérêt pour les artisans, répétant ainsi des discours souvent entendus et même parfois usés.

Avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Organisations Professionnelles, nous devons être vigilants car les technocrates et autres spécialistes de l'économie sévissent toujours (cf. le rapport CAHUC et KRAMARZ).

Ensemble, Union Professionnelle Artisanale et Chambres de Métiers et de l'Artisanat devons sans cesse occuper les antichambres des cabinets ministériels, solliciter et resolliciter nos députés et sénateurs qui font leur travail mais semblent parfois n'être guère plus entendus que les artisans.

Bonne et heureuse année à tous et merci à celles et ceux qui oeuvrent pour que l'Artisanat soit une première entreprise de France prospère.

Avec mes meilleurs vœux.

Jacky HALÉ

Élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat



sommaire

Sommaire

→ LES ACTIONS DE LA CHAMBRE

Exposition des Artisans d'Art à Chaumont

Un artisan à l'honneur

page 2

→ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

C.N.P.A

La CAPEB prend position

pages 2-3

→ LE DOSSIER DE MÉTIERS

Élection aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Mode d'emploi

pages 4-5

→ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Programme des formations proposées

page 6

→ LES MOUVEMENTS DU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

page 7

Exposition des Artisans d'Art à Chaumont

Inaugurée en présence Monsieur Bernard THOMAS, Vice-Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de Monsieur Claudy HENRIOT,

représentant Monsieur le Maire de Chaumont, l'exposition annuelle des Artisans d'Art à la Chapelle des Jésuites à Chaumont, du 18 au 30 décembre 2004, a été

une nouvelle fois l'occasion de constater la richesse, le savoir-faire et la diversité des créations artisanales.

Les activités suivantes étaient représentées :

- Vannerie :	Mademoiselle Chantal HEYMAN Monsieur Jean-Marc BLANCHARD La Vannerie Bussiéroise
- Jouets en bois :	Monsieur Jean-Marie BATOUX Madame Nicole BREVIER
- Tournage sur bois :	Monsieur Michel VERRY Monsieur Michel PEUVOT
- Objets de décoration :	Madame Patricia DUSSY Madame Françoise GEORGES
- Vitrail :	Madame Elisabeth FRANÇOIS
- Poterie :	Madame Annie DAUTREY
- Maroquinerie sellerie :	Madame Fabienne JOLIBOIS
- Chapellerie :	Mademoiselle Marie-Line DELACROIX
- Tapiserie-décoration :	Monsieur François Delaire



Un artisan à l'honneur

Lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat le 29 novembre 2004, Monsieur Jacky HALÉ, Président, a eu le plaisir de remettre le titre de MAÎTRE-ARTISAN à M. Sylvain MUSSY, pâtissier à CHAUMONT.

Depuis 1992, sa qualification, son expérience professionnelle et ses actions de promotion du métier et de la formation, sont ainsi récompensées par un titre sanctionnant l'excellence artisanale.

Encore toutes nos félicitations à M. MUSSY.



L'AGENDA

08/11/04	Commission des Finances de la Chambre de Métiers
10/11/04	Réunion de lancement « Bravo les Artisans »
18/11/04	Commission de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
22/11/04	Commission des Affaires Économiques
23/11/04	Conseil de perfectionnement du CFAID
24/11/04	Bureau de la CRM et Conseil de gestion du FAF
25/11/04	Réunion du Groupe Opérateur Départemental du Forum des Métiers
29/11/04	Bureau et Assemblée Générale de la Chambre de Métiers
30/11/04	Assemblée Générale de la Chambre Régionale de Métiers
14/12/04	Conseil d'Administration Abattoirs de Chaumont
du 07 au 11/12/04	MIDEST
du 18 au 30/12/04	Exposition Métiers d'Art à la Chapelle du Lycée à Chaumont

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES



C.N.P.A. Haute-Marne

LE CNPA – Conseil National des Professions de l'Automobile – est la seule organisation syndicale à représenter les 20 professions de la distribution et des services de l'automobile. (Artisans et Agents de marque, Carrossiers, Concessionnaires, Contrôles Techniques, Station-Service...)

→ **Le CNPA participe pour vous aux travaux de nombreux organismes :**

- les caisses de retraite et prévoyance IRP AUTO
- l'Assurance Protection Juridique et Fiscale
- l'ANFA et le GNFA pour la formation automobile
- le CPDC, qui soutient les détaillants en carburants
- le Fonds National de Secours pour soutenir les entreprises sinistrées...

→ **Le CNPA vous représente et défend vos intérêts :**

Ministres, députés, parlementaires européens, constructeurs, pétroliers, assureurs... sont les interlocuteurs privilégiés du CNPA à chaque fois que vos intérêts sont en jeu.

→ **Le CNPA est une source d'information et un lieu d'expression :**

Vous êtes régulièrement informés de toutes les évolutions des textes juridiques, de l'actualité de votre profession et des dossiers traités par votre branche d'activité.

→ **Les spécialistes du CNPA vous conseillent dans tous les domaines :**

Social, juridique, fiscal, économique, qualité, environnement, sont les domaines de compétence des spécialistes du CNPA à votre service : Embauche d'un salarié, TVA, Contrôle URSSAF, Gestion des déchets, droit de la consommation, réglementation routière, droit des sociétés ...

→ **Votre secrétariat Départemental** est composé d'élus de chacune des professions représentées au CNPA, et d'une collaboratrice.

Vos élus sont comme vous des professionnels, élus par les adhérents de votre département. Leur rôle est d'une grande importance : Représenter les intérêts des adhérents, défendre les revendications des professionnels de l'automobile, convaincre les partenaires économiques et sociaux.

Votre Secrétaire Départementale répond à toutes vos questions juridiques, sociales, fiscales, techniques..., vous conseille dans le montage des dossiers, vous aide dans vos démarches auprès de vos interlocuteurs, dialogue en permanence au côté des élus avec les interlocuteurs des métiers de l'automobile tels que collectivités locales, administrations, parlementaires, Chambres de Commerce, de Métiers, organismes de consommateurs, Direction de la Concurrence...

CONTACT

CNPA Haute-Marne - 9, rue Decrès
52000 Chaumont 03.25.32.44.25
Fax 03.25.32.67.81
e-mail : s52@cnpa.fr

CAPEB

La CAPEB prend position

Taxe Professionnelle : le rapport Fouquet paraît enfin !

Très attendu, le rapport de la Commission Fouquet sur la réforme de la taxe professionnelle a été remis fin Décembre au Premier ministre. Celui-ci a d'ores et déjà annoncé son intention de prendre son temps pour l'examiner et l'analyser. Sans doute est-ce une sage décision... car ce rapport est évidemment très dérangeant. L'allègement de la taxe supportée par l'industrie, raison initiale de cette réflexion générale et de la volonté de réforme affichée par le Président de la République lui-même, aura nécessairement des répercussions sur les autres contribuables puisque la réforme doit se faire à volume d'impôt constant. Autrement dit, il s'agit d'un jeu de transfert où l'on compte forcément des gagnants et des perdants.

M. Fouquet et les membres de sa Commission – dont notre Président confédéral Jean Lardin fait partie – ont donc fait preuve de la plus grande prudence en essayant de ménager la chèvre et le chou. L'avenir proche, nous dira s'ils ont réussi leur pari.

Qu'en est-il exactement de ce rapport ? La préconisation majeure de la Commission Fouquet consiste à mixer deux bases d'imposition. Ainsi, l'assise de la taxe professionnelle serait fondée à 80 % sur la valeur ajoutée et à 20 % sur le foncier. Cette première constatation est à relever car **la CAPEB a surtout milité pour éviter que l'assiette réformée de la taxe professionnelle ne soit assise sur la masse salariale**. Il aurait en effet été idiot de taxer l'emploi et dans le même temps les artisans du bâtiment, gros employeurs de main-d'œuvre. Pour autant, le projet de réforme n'est pas au goût de tous. Il est même accueilli avec hostilité par les Régions qui voient d'un très mauvais œil la suggestion de la Commission visant à supprimer la part de la taxe revenant aux Régions dans le but de modérer les conséquences des transferts de charges. Le sort des petites entreprises a fait l'objet d'une réflexion spécifique de la part de la

Commission. Conscients que la modification de l'assiette de la taxe conduirait à alourdir la pression fiscale des petites entreprises, les membres de la Commission Fouquet ont formulé plusieurs suggestions pour tenter d'y remédier.

Le Président de la Commission recommande donc l'application d'un taux progressif à deux niveaux (exonération en dessous de 152 500 € de chiffre d'affaires et taxation à un taux unique sur l'assiette comptable au-dessus de ce seuil) ce qui, d'après lui, permettrait d'unifier le régime général tout en ayant des règles spécifiques pour les très petites entreprises (imposition de la seule valeur locative foncière). Il a aussi envisagé un taux progressif à trois tranches (pas de taxation en dessous de 150 M€, 1,64 % jusqu'à 7,6 M€ et 2,23 % au-delà), formule qui lui semble pouvoir assurer la neutralité du nouvel impôt sur la répartition de la charge fiscale entre les PME et les grandes entreprises.

Le cas des exonérations a été examiné par la Commission. M. Fouquet recommande de distinguer celles qui bénéficient à un secteur ou un type d'activité induisant peu de distorsion entre agents économiques opérant sur un même marché et celles qui, au contraire, discriminent les entreprises se livrant à une même activité. Il considère que des adaptations peuvent être apportées concernant d'une part la taxation sur les valeurs locatives foncières qui concerne 535 000 redevables, essentiellement des commerçants et artisans réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 152 500 € et concernant d'autre part les exonérations ou réductions de base dont bénéficient certains artisans. Globalement il est favorable au maintien de beaucoup de ces dérogations mais invite tout de même à réexaminer ces régimes dérogatoires. **Au cours des travaux, le représentant de l'UPA, Jean Lardin, a milité pour que soient préservées les dispositions tendant à aménager le régime de l'impôt pour éviter de faire peser sur les plus petits**

contribuables une charge fiscale excédant leurs capacités contributives. Il a souhaité que le régime d'imposition actuel soit maintenu, lorsqu'il est plus favorable, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 7,6 M€.

Réagissant à ce rapport, l'UPA a rappelé qu'elle a fait part à plusieurs reprises de ses réserves sur les pistes évoquées et a souligné qu'en conséquence ce document évoque un certain nombre d'orientations qui ne peuvent pas être considérées comme celles de la Commission mais plutôt comme celles de son Président. L'UPA ne se sent nullement engagée par les orientations préconisées par M. Fouquet. Nous rappellerons notamment que, contrairement à ce que l'on peut entendre, **plus des trois quarts des 850 000 entreprises artisanales sont redevables de la taxe professionnelle**. Les entreprises artisanales et les petites entreprises ne comprendraient pas que leurs charges augmentent dans le cadre d'une éventuelle réforme alors qu'elles sont les seules à continuer à embaucher et que l'on attend d'elles de créer des emplois pérennes et de contribuer à l'équilibre du territoire. **Nous considérons, en outre, qu'un éventuel allègement global du poids de la taxe professionnelle ne doit pas être compensé par l'augmentation d'autres impôts qui pèsent, directement ou non, sur la consommation**. Par ailleurs, si le principe d'économies doit s'imposer à tous, y compris aux collectivités territoriales, **nous ne méconnaissons pas la nécessité de préserver un lien entre les entreprises et les collectivités territoriales car ce lien est indispensable au maintien d'une dynamique de développement territorial**.

Chacun a conscience que le contenu de ce rapport est à lui seul un détonateur et il ne fait nul doute que le Gouvernement s'entourera de toute la prudence nécessaire avant de prendre quelque décision que ce soit. **La CAPEB suit bien évidemment cette question avec la plus grande attention.**



2005, AVOIR BESOIN DE CRÉER

TOUS NOS VŒUX
À L'ARTISANAT RÉGIONAL

Pousser les portes de la nouvelle année sous le signe de l'amour et de la beauté. Suivre le regard chaleureux d'un grand peintre régional pour ouvrir d'autres horizons, telle est notre manière de partager avec vous un certain art de vivre ensemble.

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE



MICHEL-HENRY - CANAL DE LA GIUDECCA - PEINTURE SUR TOILE DE LIN - 189X116 CM
LE CANAL DE LA GIUDECCA SÉPARE L'ÎLE DU MÊME NOM DE LA CITÉ DE VENISE.

SPÉCIAL ÉLECTIONS

Élections : M

Le mode électoral des Chambres de Métiers et de l'Artisanat avait été fortement remanié lors des élections de 1999. Les principes fixés alors – réduction à 4 du nombre de catégories électorales et vote se faisant exclusivement par correspondance sont reconduits.

Il s'agit d'un moment essentiel de la vie de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui permet de désigner vos représentants qui seront vos porte-parole auprès des instances politiques et administratives pour défendre vos intérêts.

La composition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Le nombre d'artisans élus est de 36, désignés au suffrage universel pour 5 ans, issus de deux collèges, rééligibles et renouvelés en totalité à chaque élection.

Les électeurs :

Toute personne inscrite ou mentionnée au Répertoire des Métiers à la date du 09 septembre 2004, date de clôture des listes électorales.

Sont donc concernés les chefs d'entreprises individuelles, les dirigeants sociaux de sociétés et les conjoints collaborateurs.

Les candidats :

Peuvent être candidats les mêmes personnes inscrites ou mentionnées au Répertoire des Métiers :

- depuis au moins 2 ans
- de nationalité française ou de celle d'un pays de l'Union Européenne
- à jour de leurs cotisations fiscales et sociales
- âgées de moins de 65 ans au 1er janvier 2004.

Les Collèges électoraux :

Il existe deux collèges électoraux : celui des activités et celui des Organisations Professionnelles.

Chaque électeur vote dans **les deux collèges** et dispose donc **de 2 bulletins**.

Le Collège des activités sera représenté par 24 membres répartis en 4 catégories électorales : alimentation, bâtiment, fabrication, services.

Chaque catégorie aura de droit 2 sièges, les autres sièges étant attribués au prorata du nombre d'entreprises de chaque catégorie. C'est ainsi qu'en Haute-Marne, ce sont 2 861 électeurs qui

sont appelés à voter et que les sièges se répartiront de la façon suivante :

- alimentation : 4 sièges
- bâtiment : 7 sièges
- fabrication : 6 sièges
- services : 7 sièges

Le Collège des Organisations Professionnelles comprendra 12 membres élus à la proportionnelle, issus des Organisations Professionnelles désignées représentatives par arrêté du Ministre de l'Artisanat.

Le Collège des activités :

Vous votez pour les candidats de votre choix et leurs suppléants

- appartenant à votre catégorie professionnelle,
- vous pouvez panacher les noms de plusieurs listes,
- vous ne devez pas dissocier un candidat de son suppléant en rayant l'un et pas l'autre.

Le collège des Organisations Professionnelles :

Il s'agit d'un vote de liste entière bloquée, au scrutin proportionnel. Vous devez donc voter pour une liste entière, sans panachage ni raturage.

1 vote – 2 bulletins :

Le vote s'effectue uniquement par correspondance. Vous pourrez voter dès la réception des bulletins de vote et des professions de foi des candidats.






La date limite de vote est celle des élections : le 9 mars 2005. Le cachet de la poste faisant foi.

Code d'emploi


17 FÉVRIER - 9 MARS 2005

COMMENT VOTER ?


Vous allez recevoir à votre adresse
1 enveloppe contenant tout le « matériel électoral » comprenant :

<p>1</p> <p>UNE NOTICE EXPLICATIVE</p> 	<p>2</p> <p>DEUX ENVELOPPES ÉLECTORALES</p> 	<p>3</p> <p>DEUX TYPES DE BULLETINS DE VOTE CORRESPONDANTS</p> 	<p>4</p> <p>UNE ENVELOPPE « PRÊT À POSTER » DE RÉEXPÉDITION</p> 	<p>5</p> <p>LA PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS</p> 
---	---	--	---	---

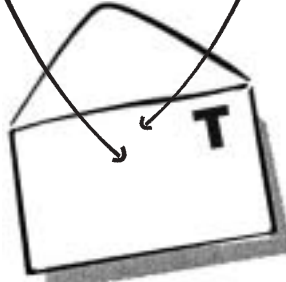
ENVELOPPE
ÉLECTORALE VERTE
(ACTIVITÉS)



ENVELOPPE ÉLECTORALE
BEIGE
(ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES)



« PRÊT À POSTER
PRÉ-ADRESSÉ »
(à envoyer
gratuitement à la
Préfecture)



**L'ENVELOPPE D'EXPÉDITION
DOIT CONTENIR :**

- L'enveloppe électorale du collège des activités avec 1 ou plusieurs bulletins
- L'enveloppe électorale du collège des organisations professionnelles avec un seul bulletin

VOTRE VOTE :

- 1) Pour la liste ou les listes de votre activité professionnelle. Panachage possible. Pas plus de noms que de sièges à pourvoir.
- 2) Pour la ou les listes des Organisations Professionnelles. Vote de liste entière bloquée à la proportionnelle. Pas de panachage. Pas de raturage.
- 3) Mentionner au dos de l'enveloppe T (prêt à poster) vos nom et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes) et cocher la catégorie professionnelle à laquelle vous appartenez.
- 4) Poster votre enveloppe « Prêt à poster » au plus tard le 9 mars, avant la dernière levée du courrier.

**N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE
MINUTE : FAITEZ-LE DÈS
RÉCEPTION DES DOCUMENTS**

Pour un  artisanat fort, reconnu et entendu

VOTEZ !

C'EST UN DROIT - C'EST AUSSI UN DEVOIR

Formations proposées par votre Chambre de Métiers

FÉVRIER

2.1 – Communication : Pourquoi perd-on ses clients ? : Objectifs : Fidéliser et développer sa clientèle grâce à des techniques d'accueil.

Programme : L'accueil, pourquoi ? - L'accueil au téléphone - L'accueil en face à face - Communication écrite.

Durée 2 jours. Les 14 et 15 février 2005 Coût : 33,40 € pour les artisans et leurs conjoints ; 364 € pour les salariés.

Nouveau

3.1 – Attestation de Formation aux premiers secours : L'AFPS est constituée de 10 modules. Elle se veut progressive et intégrée c'est à dire qu'on utilise le contenu de chaque module dans les autres. Elle se déroule sur 14 heures. Il n'y a pas d'examen final, il s'agit d'un contrôle continu. L'obtention de l'attestation est conditionné par l'acquisition des trente huit gestes et par la validation de quelques cas concrets (scénètes où l'élève joue le rôle d'un sauveteur et intervient en temps réel sur une simulation d'accident)

Durée 2 jours. Les 22 et 23 février 2005 Coût : 69€.

1.3 – Comment faire une publicité qui soit vue, lue, ... et crue ! Réalisez vos publicités : Objectifs : définir les méthodes et les supports de communication les plus efficaces en fonction de votre budget. **Programme** : Les médias, les supports - Les différents types de communication - La communication efficace - L'identité publicitaire ou l'image - Les 70/30 ou l'accroche et son slogan.

Durée 1 jour. Le 28 février 2005 Coût : 16,70 € pour les artisans et leurs conjoints ; 182 € pour les salariés.

Nouveau

4.2 – Initiation au traitement de texte Word : Objectifs : Amener le stagiaire à une bonne maîtrise de l'environnement informatique - Être capable de maîtriser les fonctions de base et fonctions complexes de Word. **Programme** : Principes de base - Textes et dessins - Travail expert.

Durée 2 jours. Les 22 et 23 février 2005 Coût : 33,40 € pour les artisans et leurs conjoints ; 364 € pour les salariés.

6.1 – « Les coups de cœur de fin de semaine » : Objectifs : Réaliser des bouquets commerciaux - Acquérir de la dextérité et de la rapidité dans l'exécution - Proposer et maîtriser des techniques adaptées - Respecter la valeur des végétaux - Maîtriser les expressions, les volumes et les lignes des végétaux - Respecter les équilibres. **Réalisations** : Spirale de roses - Ecrin d'aspidistra - Fuseau de tulipes - Boule de roses - Bouquet C.D. - Parallèle de cannelle - Superposition géométrique - Un petit air de campagne - Papillon de rotin - Variation de baies.

Durée 2 jours. Les 7 et 8 mars 2005 Coût : 33,40 € pour les artisans et leurs conjoints ; 510 € pour les salariés.

Nouveau

7.3 – Le compte de résultat : Objectifs : Donner aux stagiaires les différentes clés qui leur permettront de comprendre et d'analyser leur compte de résultat. Les sensibiliser à une approche de l'entreprise qui soit plus orientée vers la gestion économique et financière. **Programme** : Les notions de compte de résultat - L'analyse du compte de résultat - Synthèse.

Durée 1 jour. Le 14 mars 2005 Coût : 16,70 € pour les artisans et leurs conjoints ; 182 € pour les salariés.

Nouveau

MARS

6.4 – Capacité professionnelle de conducteur de taxi : Objectifs : Examen de capacité professionnelle de conducteur de taxi. **Programme** : Code de la Route - Sécurité du conducteur et des passagers - Gestion des entreprises - Géographie et topographie - Réglementation des prix - Réglementation de la profession - Français

Durée 6 jours. Du 9 au 18 mars 2005 Coût : 464 €.

4.3 – Utiliser Internet et l'e-mail : Objectifs : Comprendre l'environnement Internet - Accéder aux logiques de base - Utiliser le courrier électronique **Programme** : L'histoire d'Internet - le vocabulaire du Net - La logique des réseaux - Se positionner sur un site - Les navigateurs - Les moteurs de recherche - Les news - Les messageries - Le téléchargement - Le courrier électronique - Les sites

Durée 1 jour. Le 21 mars 2005 Coût : 16,70 € pour les artisans et leurs conjoints ; 182 € pour les salariés.

4.1 – Initiation au tableur Excel : Objectifs : Maîtriser les éléments d'environnement informatique. Maîtriser les fonctions de base du logiciel. **Programme** : Se familiariser avec Excel - Le classeur - La feuille de calcul - Mise en page d'une feuille - Impression d'une feuille - Les différents formats de cellule - Les fonctions - Les graphiques - Personnaliser Excel 97.

Durée 2 jours. Les 29 et 30 mars 2005 Coût : 33,40 € pour les artisans et leurs conjoints ; 364 € pour les salariés.

AVRIL

1.2 – Le comportement du consommateur

Durée 1 jour. Le 4 avril 2005

5.3 – La formation du Maître d'apprentissage

Durée 2 jours. Les 11 et 12 avril 2005

6.3 – Mariage « Cœur d'Amour »

Durée 2 jours. Les 4 et 5 avril 2005

7.1 – La lecture du Bilan

Durée 1 jour. Les 25 avril 2005

8.1 – Logiciel d'anglais

Durée 1 jour. Le 9 mai 2005

MAI

1.1 – La négociation commerciale

Durée 1 jour. Le 18 mai 2005

4.4 – Internet Niveau II

Durée : 1 jours. Le 23 mai 2005

5.1 – La transmission d'entreprise

Durée : 2 jours. En mai 2005

JUIN

2.2 – Gestion des conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise

Durée 2 jours. Le 6 et 7 juin 2005

5.2 – Gestion de projet - L'entreprise et ses choix stratégiques

Durée 2 jours. Le 13 et 14 juin 2005

1.4 – Comment bien vendre... ?

Durée 2 jours. Le 27 et 28 juin 2005

JUILLET +

7.2 – La comptabilité des petites entreprises

Durée 5 jours. Le 4 au 8 juillet 2005

6.2 – Fleurs intemporelles

Durée 2 jours. Le 19 et 20 juillet 2005

CONTACT

Renseignements et inscription :

Joëlle BEAUFREZ

Ligne directe 03.25.32.89.52

Télécopie 03.25.32.89.50

e-mail : formation@cm-haute-marne.fr

Novembre-décembre 2004

Créations - Reprises

- PARISOT LAURENT - RÉPARATION AUTOMOBILE - FRONVILLE
- ROUSSELET DIDIER - PRÉP. ET CUISSON DE PIZZAS (AMBULANT) - ANDELOT/BLANCHEVILLE
- PAQUIN MARYSE - POSE ET INSTALLATION DE MEUBLES - PREZ-SOUS-LAFAUCHE
- BLANCHARD ARNAUD - PLOMBERIE SANITAIRE - VAUX-SUR-BLAISE
- KLINGER CHRISTOPHE - RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX MÉTALLIQUES RECYCLABLES - LANGRES
- BÉRARD JÉRÉMY - RÉPARATION DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE - SAINT-DIZIER
- DEMOUSSEAU AURORA - COUTURE, FABRICATION DE VÊTEMENTS SUR MESURE - CHAUMONT
- SINGER ROLAND - ÉBÉNISTERIE - COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES
- GUYOT ALAN - MAINTENANCE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES - NOGENT
- SARL B.C.H.M. - POSE DE CHEMINÉES - CHALINDREY
- MERLETTE MICHEL - DÉPANNAGE ET ENTRETIEN, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - MAGNEUX
- THIÉBAUT MICKAEL - RÉALISATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES - COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES
- GUINET ALEXANDRE - RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX MÉTALLIQUES RECYCLABLES - VILLARS-SANTENOGE
- THABOURET BRUNO - PLOMBERIE - SAINT-DIZIER
- KOCER HUSEYIN - PRÉPARATION DE PLATS A EMPORTER - BOURBONNE-LES-BAINS
- MOREAU BENOIT - INSTALLATION ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE BÂTIMENT INDUSTRIELLE DOMOTIQUE ALARMES - NOGENT
- CONTRÔLE TECHNIQUE GUILLEMIN - CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE - SAINT-DIZIER
- OZFIAT FATIH - SANDWICHERIE KEBABS - SAINT-DIZIER
- OUDIN GILLES - COMMERCE DE FLEURS SUR ÉVENTAIRES ET MARCHÉS - ROUVROY-SUR-MARNE
- A.2.C. AUTOMOBILES CHAMPAGNE - MÉCANIQUE AUTOMOBILE - SAINT-DIZIER
- DJEBBOUR ABDELKADER - FERRONNERIE - CHAUMONT
- SARL AUX BAINS CANINS - TOILETTAGE D'ANIMAUX DE COMPAGNIE - CHAUMONT
- ACER SEYHAN - PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER - WASSY
- DOUCHET GWENAELLE - COIFFURE EN SALON - HAUTE-AMANCE
- WERTZ JULIEN - SERVICES MINUTES CORDONNERIE REPRODUCTION DE CLÉS - LANGRES
- BEAUPÈRE DIDIER - CUISSON DE PIZZAS, CRÊPES, ETC... - VOUCOURT
- KARDOGAN FEYZI - SANDWICHERIE - SAINT-DIZIER
- PINCEMIN ERWAN - FABRICATION DE COUTELLERIE, AFFUTAGE, RÉPARATION ET RÉNOVATION DE COUTEAUX - POULANGY
- VAN MEERVELD STÉPHANE - FABRICATION ET MONTAGE DE MEUBLES - COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES
- NICOLE JEAN-PIERRE - PLOMBERIE, SANITAIRE - FOULAIN

Cessations d'activités

- JOUET MARYLINE - ESTHÉTIQUE À DOMICILE - LONGEAU/PERCEY
- SA UEHLI - PEINTURE - BETTANCOURT-LA-FERRÉE
- DÉMOLITION-RÉCUPÉRATION SAILLY - DÉMOLITION D'IMMEUBLES - PARNOY-EN-BASSIGNY
- GRATTE BAPTISTE - TERRASSEMENTS TRAVAUX PUBLICS - VILLIERS-LE-SEC
- FAURE SYLVAIN - PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER - SAINT-DIZIER
- L'AMARYLLIS - COMMERCE DE FLEURS, COMPOSITIONS FLORALES - VILLIERS-EN-LIEU
- G.S.I. - PEINTURE, REVÊT. DES SOLS - SAINT-DIZIER
- LES BÂTISSEURS BRAGARDS - CONSTRUCTION DE MAISONS, MAÇONNERIE - SAINT-DIZIER
- JANET DANIEL - COIFFURE MIXTE EN SALON - SAINT-DIZIER
- GENRE BENOÏT - RÉP. AUTOMOBILES ET ENGIN MÉCANIQUES - BETTANCOURT-LA-FERRÉE
- THORREAU RAYMOND - PEINTURE, PLÂTRERIE - CHAUMONT
- ROLLIN MANUEL - TRAVAUX DE CHARPENTE - LARRIVIÈRE/ARNONCOURT
- ANBER - FAB. DE PLATS CUISINÉS, GLACES - SAINT-GEOSMES
- MOREL JEAN-LOUIS - FAB. DE PROTHÈSES DENTAIRES - JOINVILLE
- HOLESHOT MOTOS - RÉP. ET ENTRETIEN DE MOTOCYCLES - CHAUMONT
- DORVAU - TRAITEMENT ET REVÊTEMENT DES MÉTAUX - ROLAMPONT
- JACQUES FRANCIS - PEINTURE, PLÂTRERIE - MANDRES-LA-CÔTE
- KANATCHIAN VARLET GREGORY - PLOMBERIE SANITAIRE - VICQ
- DOMMANGE JOSÉ - INSTALLATION ÉLECTRIQUE - LANGRES
- MONTAGNE MONIQUE - TAXI - CHAUMONT
- CUISINES CONCEPTION - POSE DE CUISINES INTÉGRÉES - LIFFOL-LE-PETIT
- BASER ASLAN - SANDWICHERIE - SAINT-DIZIER
- MAULINI JEAN-CLAUDE - TRAVAUX DE MAÇONNERIE GÉNÉRALE - COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES
- RUPRECHT COLETTE - RÉP. DE MONTRES, HORLOGES ET BIJOUX - NOGENT
- SOUBRANNE JEAN-MARIE - PEINTURE, PLÂTRERIE - CHAUMONT
- FONTAINE CLAUDE - METALLERIE, SERRURERIE - DOULAINCOURT/SAUCOURT
- LEICHTNER YVON - CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES - JOINVILLE
- AUBERGE JEANNE-D'ARC - PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS - LANGRES
- EST AVENIR HABITAT - AMÉLIORATION DE L'HABITAT - CHAUMONT
- SAINTOT JEAN-PIERRE - PLOMBERIE SANITAIRE - LANGRES
- GONOT JOEL - CARROSSERIE - SAINT-DIZIER



Nous vous accompagnons dans tout ce qui vous donne envie d'avancer.

- ▶ SAINT-DIZIER - 23, rue du Docteur Mougeot - Tél. 03 25 96 04 40
- ▶ CHAUMONT - 3 & 5 rue Laloy - Tél. 03 25 30 61 00
- ▶ LANGRES - 2, place Diderot - Tél. 03 25 87 74 00



www.snvb.fr

• MAAF PROFESSIONNELS

• ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi
évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

• MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

→ Assurez la continuité de votre activité en cas de sinistre (envoi de prestataires 24h/24, 7j/7, remise d'un chèque d'a-compte et indemnisation sous 48h maximum dès réception de votre accord).

• PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

→ Maintenez votre niveau de vie à tout moment grâce à nos assurances Complémentaire Santé, Prévoyance et Retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.


• ASSURANCE AUTO

→ Choisissez une assurance sur mesure qui inclut l'Assistance 0 km avec prêt d'un véhicule si nécessaire.

• VIE PRIVÉE

→ Habitation, épargne, assurance scolaire... Protégez également votre vie privée avec MAAF Professionnels.

Vous souhaitez rencontrer un conseiller MAAF Professionnels pour obtenir gratuitement et sans engagement de votre part une étude personnalisée.

→ Appelez le  N° Indigo 0 825 325 350

0,12 € TTC/mn à partir d'un poste fixe



la référence qualité prix

Vous souhaitez transmettre votre entreprise et votre savoir-faire ?



Entreprises à Reprendre

<http://www.w.apcm.com/bnoa>

Soyez présents sur Internet grâce à la Bourse Nationale des entreprises Artisanales.

Contactez-nous : Jean-Paul CHAUSSADE

tél : **03.25.32.19.77**

Métiers

Revue bimestrielle de la Chambre de Métiers de la Haute-Marne

9, rue Decrès 52000 Chaumont

Tél. 03 25 32 19 77 - Fax : 03 25 32 89 50

e.mail : chambre.metiers.52@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Patrick VIARD

Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres

N° ISSN 1242 2428

N° commission paritaire 3 034 ADEP

Prix : 1,52 €